

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 37 (1975)

Heft: 7

Rubrik: Réduction de droits de douane, gains sur le change et prix de matériels agricoles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réduction de droits de douane, gains sur le change et prix de matériels agricoles

L'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASMA) nous a fait la communication suivante:

On se demande également dans des milieux agricoles qui a bien pu profiter des soit-disant gains réalisés, d'une part, à la suite de réductions accordées sur des droits de douane, d'autre part, en raison de la situation monétaire actuelle. En ce qui concerne les matériels agricoles importés, on constate que la diminution de taxes douanières représente un montant extrêmement faible par rapport au prix de la machine et qu'un tel montant n'exerce qu'une influence insignifiante sur la fixation de ce prix. Il convient de relever que les droits de douane frappant les matériels agricoles au sein de l'Association européenne de libre échange (AELE) n'ont jamais été abaissés durant plusieurs années. Etant donné que les droits de sortie devant être acquittés sur les machines agricoles importées de la République fédérale d'Allemagne (RFA) représentaient de 1,5 à 3% du prix de vente de ces matériels en Suisse et qu'ils ont été réduits progressivement de 60% jusqu'à aujourd'hui, il en résulte que d'aussi maigres économies sont très largement contrebalancées par les fortes majorations, disproportionnées, qu'ont subi les frais de transport par voie ferrée et

les frais de dédouanement occasionnés par les marchandises encombrantes. Ces frais grèvent pratiquement tous les matériels agricoles. Comme on le sait, les réductions de droits de douane sont d'ailleurs prises en considération lors des calculs prévisionnels.

Dans de nombreux cas, il a été également tenu compte de la revalorisation du franc suisse lors du calcul anticipé des prix de vente pour 1975. On cite des exemples où le prix de fabrique de certaines machines a été majoré de 20 à 25% tandis que les prix de vente en Suisse ne furent augmentés que de 7 à 10%. Si le franc suisse était flottant, croire qu'il serait possible de faire bénéficier les consommateurs de la totalité des gains réalisés sur le change représenterait une pure illusion. D'autre part, une révision constante des prix s'avérerait nécessaire, ce qui est tout simplement impossible dans le secteur des matériels agricoles.

Il ressort tout à fait clairement de ce qui précède que les consommateurs surestiment fréquemment l'importance des réductions accordées sur des droits de douane et les gains réalisés sur le change. A relever à ce propos que les facteurs de renchérissement existant dans notre pays et qui touchent aussi les importateurs n'ont pas ou très peu été pris ici en considération.

Foire suisse de la machine agricole Lausanne 1975

Allocution de Robert Ballmer, Président du Comité d'organisation, La Chaux-de-Fonds

Pendant six jours, avant Paris et Vérone, Lausanne sera la capitale du machinisme agricole, la vitrine de l'équipement rural.

Sur 30 000 m² de halles chauffées, 110 exposants — membres ou non de l'ASMA et de l'UMA — présentent, sous le signe du libre jeu de la concurrence, 1750 tracteurs, machines, outils, matériels et

véhicules agricoles, munis de leurs accessoires, fabriqués en Suisse ou importés de douze pays. 17 millions de francs lourds (comme il se doit!) reposent dans le Palais de Beaulieu.

La mécanisation de l'agriculture a permis d'accroître très fortement la productivité et de surmonter de nombreuses difficultés, dont le manque de main-